

Réponse du 9 septembre de l'évêché de Vannes aux questions de Splann !

Vous avez sollicité l'évêque de Vannes par un certain nombre de questions très variées. Il me charge de vous répondre ceci :

« L'Église est tendue de tout son effort vers la prédication de l'Évangile à tous les hommes » selon les termes du Décret Ad Gentes du Concile Vatican II. En France, l'Église entend exercer librement sa mission puisque le libre exercice du culte catholique est garanti par la loi pourvu que soit respecté l'ordre public. Cette mission n'est pas de nature politique mais se situe au plan de la charité, c'est-à-dire de l'amour de Dieu accepté par l'être humain pour le communiquer aux autres. C'est au nom de cette charité que, selon le même décret du Concile, « les chrétiens doivent donc travailler, en collaboration avec tous les autres, à organiser de manière droite les affaires économiques et sociales ». Ils ont à œuvrer au bien commun, en usant de leurs droits, dont celui de manifester si cela leur paraît nécessaire, tels qu'ils leur sont reconnus par la loi. Les croyants ne sont pas des citoyens de seconde zone.

Il est vrai qu'ils peuvent avoir des opinions très diverses du fait de la diversité des âges, des milieux sociaux ou des quartiers qu'ils habitent. La mise en œuvre de la mission de l'évêque au service de l'Église, tout comme celle des nombreux prêtres et diacres avec lui, est tout entière fondée sur la recherche de l'union des fidèles dans la même Foi. Cette diversité, Mgr Centène la connaît, lui qui dans ses missions au service de l'Église en France a accompagné pendant six ans des Mouvements d'Action Catholique, puis pendant six autres années l'Aumônerie nationale des Gens du Voyage. Avant d'être évêque, il a été aumônier de prison pendant onze ans. Sa charge diocésaine actuelle, pour ce qu'elle implique au niveau de la société, l'a mis aussi en relation avec des élus de tous bords et des personnalités aux trajectoires très différentes, Louis de Bourbon y compris, comme vous le signalez.

La longue liste des questions ou allégations que vous formulez paraît pourtant se focaliser étrangement sur un seul point : le lien avec la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX) fondée en 1970 par Mgr Lefebvre, qui avait fini par s'opposer au Concile Vatican II. Vous évoquez curieusement le Groupe de réflexion entre catholiques (G.R.E.C.) qui souhaitait favoriser les échanges avec la FSSPX. Mgr Centène n'en a jamais été membre ni n'a pris part d'aucune manière à ses activités et n'en connaît aucun membre fondateur. Vous vous étonnez de ce que Mgr Centène, avant d'être évêque, ait été l'un des contributeurs de la revue « Kephas » pour le fait qu'elle aurait présenté des écrits de l'abbé Bertho. Celui-ci, prêtre du diocèse de Vannes décédé en 1968, a été le théologien personnel de Mgr Lefebvre lors du Concile Vatican II. Notons que sous son influence, Mgr Lefebvre a signé tous les Actes du Concile.

Le diocèse de Vannes compte trois cents églises paroissiales et sept cents chapelles : dans toutes, la messe en français est célébrée. Vous n'en retenez qu'une, l'église Saint-Patern à Vannes, où en plus de la messe en français est célébrée la messe en rite traditionnel. Contrairement à ce que vous suggérez, cette situation n'est pas le fait de l'évêque actuel mais

de son prédécesseur, Mgr Gourvès. À la suite des ordinations épiscopales effectuées sans mandat pontifical par Mgr Lefebvre en 1988 et pour se conformer au Motu proprio du pape Jean-Paul II *Ecclesia Dei afflicta*, Mgr Gourvès a autorisé en 1995 la célébration à Saint-Patern de la messe traditionnelle, comme cela se fait dans la plupart des diocèses. Jean-Paul II, dans ce texte, demandait en effet d'accueillir généreusement les fidèles qui restaient attachés à l'ancienne liturgie mais qui refusaient le schisme lefebvrisme. À Vannes, et depuis le début, ce service est confié à des prêtres du diocèse, plutôt qu'à une communauté dédiée extérieure au diocèse, pour ne pas porter atteinte à l'unité du clergé et pour que ces fidèles soient véritablement insérés dans la vie de l'Église locale. Depuis cette époque, force est de constater que l'assistance à la messe traditionnelle a beaucoup changé, a considérablement rajeuni et se trouve renforcée lors des vacances scolaires par des touristes qui ont une résidence secondaire dans notre département.

Vous craignez un virage identitaire au sein de ce public de Vannes. Vous mentionnez aussi l'un ou l'autre des étudiants hébergés par le foyer MÉMO de Lorient. Comme elle vous l'a elle-même indiqué, l'association MÉMO n'a pas vocation à héberger des militants politiques et n'apporte nullement sa caution à des idéologies extrémistes. Aucun entrisme politique n'est admissible dans les réalités institutionnelles de l'Église.

De plus, votre questionnaire semble cibler l'un des prêtres du diocèse, l'abbé Fagot, curé de la paroisse Saint-Patern sur laquelle vous vous focalisez. Compte-tenu de ce qui a été dit précédemment, vous devez comprendre que sa mission de promouvoir la communion entre chrétiens de sensibilités liturgiques différentes est difficile. Comme tout pasteur, il a charge d'éveiller les consciences aux exigences de l'Évangile, quelles que soient les personnes qui s'adressent à lui. Et c'est bien en sa qualité d'historien qu'il est intervenu dans l'émission télévisée « En quête d'Esprit » qui fait appel à beaucoup d'intervenants, prêtres ou laïcs.

C'est également son expérience de l'enseignement et son profil universitaire qui expliquent sa mission de délégué diocésain à la pastorale de l'Enseignement catholique. Dans l'Enseignement catholique au niveau national, l'Éducation affective relationnelle et sexuelle (EARS) existe depuis plus de vingt ans, anticipant le programme scolaire de l'EVAR(S) qui est entré en vigueur à la rentrée 2025. Depuis deux ans, l'abbé Fagot n'a plus la responsabilité immédiate du service de pastorale au sein de l'Enseignement catholique diocésain.

Vous interrogez Mgr Centène au sujet de la quête en faveur du CCFD : il n'a pas eu connaissance de ce qu'un prêtre en ait refusé l'organisation mais, quoi qu'il en soit, cette quête est une quête habituelle du dimanche qui a lieu dans toutes les paroisses du diocèse et est automatiquement reversée par le service de comptabilité au CCFD-Terre Solidaire. Cette association dispose par ailleurs de locaux à l'intérieur de la Maison diocésaine de Vannes. Rappelons qu'à côté des cérémonies, Pardons, formations pour tous les âges, groupes spirituels ou éducatifs, existent également d'innombrables mouvements de solidarité, pour les personnes fragilisées dans leur santé, en soutien aux familles ou bien encore pour les plus démunis, comme peut en être le CCFD. Vous paraissez redouter des risques de dérive de

certain. Une vision large et complète du diocèse est plus conforme à la réalité : sur un territoire aussi vaste et varié que celui du Morbihan, la vie diocésaine mobilise des chrétiens de tous horizons et s'adresse au plus grand nombre, que Dieu enveloppe de son amour infini.

En souhaitant que ces éléments contribuent utilement à votre enquête,
Bien cordialement,

Diocèse de Vannes – délégué diocésain à la communication

Complément de contradictoire le 11/09

J'ai bien reçu vos éléments en retour.

Concernant votre dernier questionnaire, voici ces précisions :

L'abbé Fagot a bien été nommé curé de la paroisse Saint Patern de Vannes en 2023, tout en conservant alors les deux fonctions qu'il occupait déjà :

- * d'une part pour les services internes au diocèse de Vannes : délégué diocésain au service de formation humaine et chrétienne (formation permanente),

- * d'autre part pour l'enseignement catholique : délégué diocésain à la pastorale, cette seconde mission incluant encore à l'époque la responsabilité d'un service de l'enseignement appelé lui aussi « formation humaine et chrétienne », à ne pas confondre avec le service diocésain du même nom.

A la rentrée 2024, du fait de sa charge importante de curé de paroisse, ses fonctions auprès de l'enseignement catholique ont été modifiées : en tant que délégué diocésain à la pastorale, l'abbé Fagot est resté prêtre accompagnateur de l'enseignement catholique. Mais la responsabilité du service de formation humaine et chrétienne de l'enseignement catholique a été confié à une personne salariée, adjointe à la pastorale après du directeur diocésain de l'enseignement catholique. Cette personne salariée est donc depuis cette rentrée 2024 chef de ce service.